

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 20 mai 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire
Date de convocation : 13 mai 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 31
**Le Maire en fonction durant
l'exercice 2025 et porteur d'un
pouvoir, ayant quitté la salle pour
le vote du compte financier
unique**

Étaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Francis LEFEVRE, Christophe GUILLEMIN, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Ibrahima SAID ALI, Michèle ZAJDMAN, Françoise LUZZI, Thierry PREVOT, Giuseppa RADER, Marie-Line DOMESOR, Christelle VAN HOOTEGEM, Stéphane MONTREUIL, Yannick BREAVOINE, Victoria COWLESSUR, Nicolas NOYALET, Stéphanie ALLART, Damien JAUREGUY, Bérangère MELON, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Catherine SCHMITT LECOMTE, Virginie DOUAT, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Absents ayant donné pouvoirs :

Gabriela MIDA, pouvoir à Christelle VAN HOOTEGEM, Benoît PROFFIT, pouvoir à Daniel DECLEIR, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT.

Est désigné secrétaire de séance : Michèle ZAJDMAN

**DEL 2026-05-08
BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Francis LEFEVRE

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes budgétaires de l'année 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte financier unique par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Le compte financier unique (CFU) remplace désormais le compte administratif (produit par l'ordonnateur) et le compte de gestion (produit par le comptable public). Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice précédent dans un document unique partagé et met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité.

Ce bilan était habituellement approuvé en même temps que le budget mais, pour des raisons techniques, la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) n'a pas pu fournir les documents nécessaires en temps et en heure pour que ce soit le cas. Les résultats de l'exercice 2025 ont été repris par anticipation dans le budget 2026.

Le compte financier unique 2025 (hors restes à réaliser et hors reprise des résultats antérieurs) se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	18 781 191,22	20 318 157,92	1 536 966,70
Investissement	8 028 760,91	7 896 893,61	- 131 867,30
Total	26 809 952,13	28 215 051,53	1 405 099,40

NB : dans les tableaux détaillant les dépenses et recettes réelles ci-dessous, le budget primitif correspond au budget voté en mars et le budget total, au budget primitif + décisions modificatives.

I) Dépenses réelles de fonctionnement

Le réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 17.720 K€ :

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total
011	Charges à caractère général	4 689 724,00	4 751 932,00	4 416 837,92	92,9%
012	Charges de personnel	11 208 291,00	11 196 091,00	10 902 427,03	97,4%
014	Atténuations de produits		27 829,00		0,0%
65	Autres charges de gestion courante	2 237 931,00	2 240 415,55	2 027 234,81	90,5%
66	Charges financières	385 000,00	385 000,00	342 663,13	89,0%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	853,00	42,7%
68	Provisions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	100,0%
Total Dépenses réelles de fonctionnement		18 552 946,00	18 633 267,55	17 720 015,89	95,1%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » affiche un taux de réalisation à 92,9 %. Ce pourcentage est supérieur à celui des exercices précédents. La Commune a dû faire face à une hausse de ses charges comme le traitement de ses déchets de voirie. Certains postes de dépenses ont également augmenté. C'est le cas de l'alimentation, hausse qui a cependant été compensée par une refacturation au CCAS des repas préparés pour les « Petits Archers ».

Le chapitre 012 « Charges de personnel » connaît un pourcentage de réalisation élevé mais même si des marges de manœuvre avaient été prises au niveau du budget, les mesures en faveur des agents mises en place en 2024, ont eu un impact sur son niveau de réalisation.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comprend principalement les subventions aux associations, ainsi que les participations. 850 K€ ont été versés au CCAS en 2025 pour une subvention budgétisée à hauteur de 1.000 K€.

Le chapitre 66 « Charges financières » concerne le remboursement des intérêts de la dette. Les premières échéances des emprunts contractés en 2025 n'ont été prélevées qu'en 2026.

Le montant du chapitre 67 « Charges exceptionnelles » comprend des annulations de titres

La provision a concerné les risques contentieux (30.000 €).

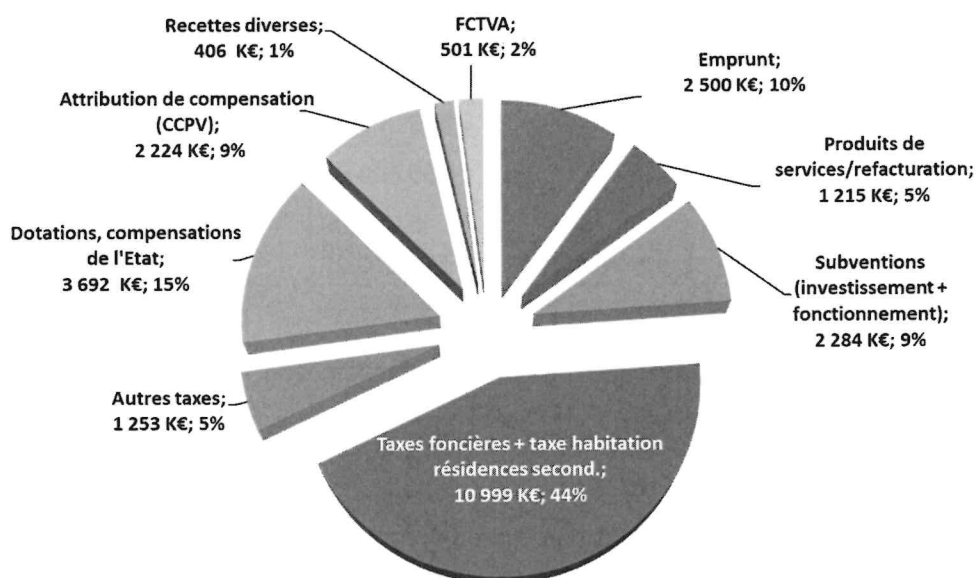
II) Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat antérieur) s'élèvent à 20.316,9 K€.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260520-DEL2026-05-08-BF
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total
013	Atténuation de charges	31 000,00	31 000,00	159 533,38	514,6%
70	Produits des services et du domaine	1 103 025,00	1 123 825,00	1 215 444,98	108,2%
73	Impôts et taxes	2 547 836,00	2 557 836,00	2 607 562,32	101,9%
731	Fiscalité locale	11 783 500,00	11 793 019,00	11 851 896,14	100,5%
74	Dotations et participations	4 116 642,00	4 157 746,00	4 245 213,80	102,1%
75	Autres recettes de gestion courante	138 692,00	138 692,00	218 430,30	157,5%
77	Produits exceptionnels			18 796,00	
Total Recettes réelles de fonctionnement		19 720 695,00	19 802 118,00	20 316 876,92	102,6%

La répartition des recettes (fonctionnement + investissement) par nature est la suivante :



Les impôts locaux restent la principale ressource de la Collectivité.

Le produit des taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires a représenté une recette de 10.999 K€ en 2025 (hors compensation de l'Etat).

Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74) comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (2.222,2 K€) et les allocations compensatrices (1.410,2 K€) liées aux exonérations fiscales ou réductions de bases.

Le chapitre 70 « Produits des services et du domaine » comprend notamment les recettes suivantes :

	Réalisé 2025
Restauration scolaire / Etudes	538 990
Téléalarme	61 932
Patinoire	27 022
Musée et médiathèque	13 959
Occupation du domaine public (échafaudages, ...)	24 490
Régie Foires et marchés	28 269
Ecole municipale des sports et stages	1 363
Concessions	20 670

A ces montants s'ajoutent les refacturations au budget annexe Assainissement et à la CCPV (transport, bâtiment la Passerelle,...), soit 422.934,57 €.

Les recettes du chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » concernent principalement la vente des parcelles ZH252 et ZH254.

III) Autofinancement

L'épargne de gestion s'élève à 2.951,6 K€ (3.243 K€ en 2024).

La capacité de désendettement est de 5,1 années (4,4 en 2024).

IV) Dépenses réelles d'investissement

Le réalisé pour les dépenses réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 7.811,3 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025
16	Dépenses d'équipement	8 346 226,23	8 448 191,56	5 784 717,34	769 407,11
16	Remboursement capital de la dette	1 950 000,64	1 950 000,64	1 941 427,51	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	142 270,27	142 270,27	85 189,84	38 032,93
Total Dépenses réelles d'investissement		10 443 497,14	10 545 462,47	7 811 334,69	807 440,04

Les crédits répartis par opérations d'investissement se décomposent comme suit :

Opération	Libellé	Réalisé 2025
100	Bâtiments	581 837,59
101	Sports	356 614,82
102	Culture	198 980,46
103	Ecoles	141 401,56
104	Eclairage public et réseaux	188 046,14
105	Etudes	28 945,20
106	Informatique	74 858,98
107	Logements	2 563,93
108	Matériels et véhicules	179 832,46
109	Voiries et Espaces Verts	818 226,22
111	Economies d'énergies	320 345,62
117	Mise en accessibilité	28 303,14
118	Vidéoprotection	49 630,90
119	Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	1 860,05
120	Très haut débit	0,00
121	AP Maison Enfance	625 306,70
123	AP Saint Thomas de Canterbury	1 066 383,95
124	Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	3 041,28
125	AP Entretien de Voiries	203 730,54
126	Aménagement des carrefours/fermeture Pont Saint-Ladre	896 666,29
TOTAL		5 766 575,83

V) Recettes réelles d'investissement

Le réalisé pour les recettes réelles d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 6.619,6 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025
13	Subventions d'équipement	2 167 881,99	3 459 922,99	1 741 958,45	1 325 149,31
16	Emprunt	4 406 407,00	3 014 993,41	2 533 110,00	
10	Dotations	5 000,00	5 000,00		
16	Cautions	2 371 012,53	2 371 012,53	2 257 178,87	
024	Produits de cession d'immobilisations		200 000,00		200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	144 406,17	144 406,17	87 325,74	38 032,93
Total Recettes réelles d'investissement		9 094 707,69	9 195 335,10	6 619 573,06	1 563 182,24

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif s'élevait à 4,4 M€. Les recettes ajoutées en cours d'année (cession, subventions,...) ainsi que le niveau de réalisation des dépenses d'investissement ont permis de n'emprunter que 2,5 M€. Les 33,1 K€ inscrits en plus sur la ligne correspondent à l'emprunt à taux zéro versée par la CAF pour l'acquisition du mobilier des Petits Archers.

1.741,9 K€ ont été perçus au titre des subventions d'investissement. Ces subventions concernent principalement la Petite Enfance et Saint-Thomas mais il reste encore des soldes à percevoir d'où le montant de 1.325 K€ inscrit en restes à réaliser.

VI) Restes à réaliser

Les restes à réaliser 2025 (dépenses ou recettes engagées mais non réalisées au 31/12/2025) se répartissent comme suit :

Restes à réaliser – dépenses	807 440,04
Restes à réaliser – recettes	1 563 182,24

Le Maire en fonction pendant l'exercice 2025 ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville joint à la présente délibération,

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total
011	Charges à caractère général	4 689 724,00	4 751 932,00	4 416 837,92	92,9%
012	Charges de personnel	11 208 291,00	11 196 091,00	10 902 427,03	97,4%
014	Atténuations de produits		27 829,00		
65	Autres charges de gestion courante	2 237 931,00	2 240 415,55	2 027 234,81	90,5%
66	Charges financières	385 000,00	385 000,00	342 663,13	89,0%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	853,00	42,7%
68	Provisions	30 000,00	30 000,00	30 000,00	100,0%
023	Virement à la section d'investissement	3 067 004,76	2 988 278,93		0,0%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 006 218,00	1 086 218,00	1 061 175,33	97,7%
Total Dépenses de fonctionnement		22 626 168,76	22 707 764,48	18 781 191,22	82,7%

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget total 2025	Réalisé 2025	% réalisation / budget total
013	Atténuation de charges	31 000,00	31 000,00	159 533,38	514,6%
70	Produits des services et du domaine	1 103 025,00	1 123 825,00	1 215 444,98	108,2%
73	Impôts et taxes	2 547 836,00	2 557 836,00	2 607 562,32	101,9%
731	Fiscalité locale	11 783 500,00	11 793 019,00	11 851 896,14	100,5%
74	Dotations et participations	4 116 642,00	4 157 746,00	4 245 213,80	102,1%
75	Autres recettes de gestion courante	138 692,00	138 692,00	218 430,30	157,5%
77	Produits exceptionnels			18 796,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 281,00	1 281,00	1 281,00	100,0%
Total de l'exercice		19 721 976,00	19 803 399,00	20 318 157,92	102,6%
002	Résultat reporté	2 904 192,76	2 904 365,48	2 904 365,48	100,0%
Total Recettes de fonctionnement		22 626 168,76	22 707 764,48	23 222 523,40	102,3%

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025
	Dépenses d'équipement	8 346 226,23	8 448 191,56	5 784 717,34	769 407,11
16	Remboursement capital de la dette	1 950 000,64	1 950 000,64	1 941 427,51	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00		
45	Opérations pour compte de tiers	142 270,27	142 270,27	85 189,84	38 032,93
040	Opérations d'ordre	1 281,00	1 281,00	1 281,00	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	300 000,00	216 145,22	
Total de l'exercice		10 544 778,14	10 846 743,47	8 028 760,91	807 440,04
001	Résultat reporté	2 723 152,31	2 723 088,56	2 723 088,56	
Total Dépenses réelles d'investissement		13 267 930,45	13 569 832,03	10 751 849,47	807 440,04

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	Budget total 2025 + RAR 2024	Réalisé 2025	RAR 2025
13	Subventions d'équipement	2 167 881,99	3 459 922,99	1 741 958,45	1 325 149,31
16	Emprunt	4 406 407,00	3 014 993,41	2 533 110,00	
16	Cautions	5 000,00	5 000,00		
10	Dotations	2 371 012,53	2 371 012,53	2 257 178,87	
024	Produit des cessions d'immobilisations		200 000,00		200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	144 406,17	144 406,17	87 325,74	38 032,93
021	Virement de la section fonctionnement	3 067 004,76	2 988 278,93		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 006 218,00	1 086 218,00	1 061 175,33	
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	300 000,00	216 145,22	
Total Recettes réelles d'investissement		13 267 930,45	13 569 832,03	7 896 893,61	1 563 182,24

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions : Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Thierry GALIN, Eloïse PEYLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 20 mai 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 22 MAI 2026

Michèle ZAJDMAN
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Président de séance



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260520-DEL2026-05-08-BF
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260520-DEL2026-05-08-BF
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026